

OFFRE ASSUR'AUTO

Au profit des adhérents de la fondation Mohammed VI des Œuvres Sociales du Personnel du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques.

GARANTIES :

GARANTIES DE BASE

Responsabilité Civile

Défense et recours (Gratuite)

Incendie (Gratuite à la souscription de la garantie Vol)

Protection du conducteur et des passagers (Formule C – Gratuite)

Assistance formule 4 (Gratuite)

GARANTIES COMPLEMENTAIRES (facultatives)

Tarifs Préférentiels!

Dommages Véhicule

Vol

Bris de glaces

Collision

Collision étendu

Rachat de vétusté

Plus +

GARANTIES DE BASE :

RESPONSABILITÉ CIVILE

TARIF DE LA GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE AUTOMOBILE

PUISSANCE FISCALE	ESSENCE	DIESEL	PRIME NETTE (HT)
	Jusqu'à 6 cv	Jusqu'à 4 cv	1 840 Dhs
	7 et 8 cv	5 cv	2 238 Dhs
	9 et 10 cv	6 et 7 cv	2 429 Dhs
	11 cv et plus	8 cv et plus	3 490 Dhs

GARANTIES DE BASE :

GRATUITE

**DÉFENSE ET
RECOURS**

Cette garantie fournit un accompagnement juridique permettant de défendre les intérêts de l'assuré lors d'une éventuelle procédure judiciaire consécutive à un accident de la circulation et d'obtenir la réparation pécuniaire des dommages subis.

Valeur assurée : 15 000 Dhs

GARANTIES DE BASE :

GRATUITE

INCENDIE

TAUX APPLICABLE	FRANCHISE	VALEUR ASSUREE	PRIME NETTE
Offerte	Sans	Valeur du véhicule	Offerte

L'assurance incendie a pour objet de couvrir les dommages causés au véhicule assuré suite à un incendie, un embrasement, une explosion, une simple combustion ou une chute de foudre.

GARANTIES DE BASE :

GRATUITE

PROTECTION DU
CONDUCTEUR ET DES
PASSAGERS

FORMULE C

	Plafond assurée	Prime nette (H.T)
Décès	30 000	Offerte
IPP	30 000	
Frais Médicaux	6 000	

En cas d'accident, la garantie protège l'assuré ainsi que toutes les personnes transportées gracieusement à bord de son véhicule, et ce indépendamment de sa responsabilité dans la survenance du sinistre. Cette garantie, qui demeure valable également dans le cas où l'assuré est transporté à bord d'un autre véhicule, se propose de couvrir les frais médicaux consécutifs à un accident et de verser un capital en cas de décès ou d'invalidité.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES
(Facultatives)



DOMMAGES ACCIDENT

VALEUR ASSUREE	BASE DE CALCUL DE LA PRIME	FRANCHISE
Valeur Vénale du véhicule	Valeur à Neuf du véhicule	3% min 2 500 Dhs
		5% min 2 500 Dhs
		10% min 2 500 Dhs

Cette garantie couvre les dommages accidentels subis par le véhicule assuré lorsque ces derniers résultent :

- * D'une collision avec un autre véhicule;**
- * D'un choc avec un corps fixe ou mobile;**
- * Du renversement du véhicule sans collision préalable;**
- * Des dommages occasionnés par la chute d'objets ou de substances sur le véhicule en stationnement.**

*La garantie est accordée uniquement aux véhicules dont l'âge est inférieur ou égale à 5 ans à la souscription est 10 ans au renouvellement.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES (Facultatives)



VOL & BRIS DE GLACE

	VALEUR ASSUREE	BASE DE CALCUL DE LA PRIME	FRANCHISE
Vol	Valeur du véhicule	Valeur du véhicule	5% sur dommages
Bris de glace	Valeur Déclarée	Valeur Déclaré	<u>5% min 300 Dhs</u>

▪ Vol :

La couverture vol intervient à la suite d'un vol ou d'une tentative de vol et permet d'indemniser l'assuré en cas de disparition ou de détérioration du véhicule.

▪ Bris de glace :

La couverture bris de glaces permet de prendre en charge les dommages subis par :

- * Le pare-brise;
- * La lunette arrière;
- * Les glaces latérales;
- * Les glaces des portières;
- * Le toit fixe, ouvrant ou translucide.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES
(Facultatives)



COLLISION

PLAFOND	FRANCHISE
5 000	5% avec un minimum <u>de 500 Dhs</u>
10 000	
15 000	
20 000	
30 000	
40 000	
50 000	

Cette garantie vous permet d'être indemnisé des dommages subis par votre véhicule, lors d'un accident survenus avec un autre véhicule ou un piéton ou un animal, que vous soyez responsable ou non.

*La garantie est accordée uniquement aux véhicules dont l'âge est inférieur ou égale à 15 ans.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES (Facultatives)



**COLLISION
ETENDUE & RACHAT
DE VETUSTE**

	VALEUR ASSUREE	BASE DE CALCUL DE LA PRIME	FRANCHISES
Collision Etendue	Valeur Vénale du véhicule	Valeur Vénale du véhicule	5% des dommages avec min 1 000Dhs
Rachat de vétusté	Valeur à Neuf du véhicule	Valeur à Neuf du véhicule	-

- **Collision étendu:**

Cette garantie est une extension de la garantie collision au niveau du plafond de la valeur assurée

- **Rachat de vétusté:**

Cette garantie couvre le montant de la vétusté devant rester à la charge de l'assuré.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES
(Facultatives)



PLUS +

	PLAFOND	FRANCHISE
BDG des rétroviseurs	3 000	10% des dommages avec un min de 500 Dhs
	4 000	
	5 000	
Vol des rétroviseurs	4 000	
	6 000	
	8 000	
	10 000	
Vol des pneumatiques	2 000	
	3 000	
	4 000	
	5 000	

*Souscription conditionnée par la souscription des garanties Dommages Accident, Incendie, Vol et Bris de Glaces.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES
(Facultatives)



PLUS +

Inondation

VALEUR ASSUREE	BASE DE CALCUL DE LA PRIME	FRANCHISE
Valeur Vénale du véhicule	Valeur à Neuf du véhicule	10% des dommages avec un min de 1 000 Dhs

*Souscription conditionnée par la souscription des garanties Dommages Accident, Incendie, Vol et Bris de Glaces.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES
(Facultatives)

Protection du Conducteur et des Passagers (Hors la formule C)

PLUS +

	Plafond Assuré		
	Décès	IPP	Frais Médicaux
Formule D	40 000	40 000	8 000
Formule E	50 000	50 000	10 000
Formule F	60 000	60 000	12 000
Formule G	70 000	70 000	12 000
Formule H	100 000	100 000	12 000
Formule I	120 000	120 000	12 000

(En Dhs)

Assistance :

FORMULE 4



Voiture de remplacement



Acheminement
des personnes
assurées



Transport des personnes
assurées vers la zone urbaine
la plus proche

24h/24
7j/7

Formule 4



Alerte protection civile



Réparation sur place
en cas de panne



Remorquage en
cas de panne

34 34

Depuis un téléphone mobile prix
d'appel local



Remorquage en
cas d'accident



Assistance aux
personnes blessées



Permanence
Téléphonique



Hôtel

✓ En cas d'accident sans franchise kilométrique :

- Aide à l'établissement du constat ;
- Alerte de la Protection civile;
- Assistance aux assurés blessés;
- Accompagnement des assurés blessés à l'hôpital et contrôle de la qualité de leur accueil jusqu'à l'installation dans leurs chambres;
- Avance de 10 000 Dhs pour admission dans une unité hospitalière;
- Transport sanitaire vers une autre unité hospitalière;
- Avance de fonds pour réparation du véhicule assuré à concurrence de 10 000Dhs;
- Prise en charge des frais d'hôtel pour les personnes assurées, à concurrence de 300Dhs par personne pour une nuit. Cette prise en charge ne peut en aucun cas dépasser 1 500Dhs pour l'ensemble des personnes assurées;
- Remorquage du véhicule assuré jusqu'au garage le plus proche du domicile de l'assuré;
- Accompagnement des assurés jusqu'à la zone urbaine la plus proche;
- Si le véhicule assuré est immobilisé plus de 8 heures, acheminement des assurés jusqu'à leur domicile, ou vers le lieu de destination commun du voyage prévu au Maroc;

Et

Mise à disposition d'un véhicule de remplacement de catégorie équivalente(max.D) pendant 6 jours ou de catégorie A pendant 9 jours ou de catégorie C pendant 7 jours à compter de la date d'immobilisation du véhicule assuré;

- Prise en charge des frais de gardiennage à hauteur de 500 Dhts TTC;
- Prise en charge des frais de récupération du véhicule assuré laissé en réparation sur le lieu de l'immobilisation ou envoi d'un chauffeur;
- Envois de pièce détachés.

✓ En cas de panne:

Pour les véhicules de moins de 10 ans sans franchise kilométrique*

- Réparation sur place en cas de problème, survenu sur une zone urbaine, de batterie, crevaison, panne en erreur de carburant ...
- Remorquage du véhicule assuré jusqu'au garage le plus proche du lieu du sinistre dans une ville principale;
- Avance de fonds pour réparation du véhicule assuré à concurrence de 10 00 Dhs;
- Prise en charge des frais d'hôtel pour les personnes assurées, à concurrence de 300Dhs par personne pour une nuit. Cette prise en charge ne peut en aucun cas dépasser 1 500Dhs pour l'ensemble des personnes assurées;
- Si le véhicule assuré est immobilisé plus de 8 heures, acheminement des assurés jusqu'à leur domicile, ou vers le lieu de destination commun du voyage prévu au Maroc;
- Prise en charge des frais de gardiennage à hauteur de 500 Dhts TTC;
- Prise en charge des frais de récupération du véhicule assuré laissé en réparation sur le lieu de l'immobilisation ou envoi d'un chauffeur;
- Envois de pièce détachés.

Pour les véhicules de plus de 10 ans avec franchise kilométrique*

- Remorquage du véhicule assuré jusqu'au garage le plus proche du lieu du sinistre dans une ville principale.

* Pour les véhicules âgés de moins de 10 ans, le nombre de pannes est limité à 2 pannes par an.
Pour les véhicules âgés de plus de 10 ans, le nombre de pannes est limité à 1 panne par an.

✓ En cas d'Incendie ou de vol ou de bris de glace sans franchise kilométrique :

- Acheminement des assurés jusqu'au garage le plus proche du lieu du sinistre dans une ville principale.
- Mise à disposition d'un véhicule de remplacement de catégorie équivalente (max.D) pendant 6 jours ou de catégorie A pendant 9 jours ou de catégorie C pendant 7 jours à compter de la date d'immobilisation du véhicule assuré;
- Prise en charge des frais d'hôtel assurés, à concurrence de 300Dhs par personne pour une nuit. Cette prise en charge ne peut en aucun cas dépasser 1 500Dhs pour l'ensemble des personnes assurées;
- Accompagnement des assurés jusqu'à la localité la plus proche;
- Remorquage du véhicule assuré jusqu'au garage le plus proche;
- Prise en charge des frais de gardiennage à hauteur de 500 Dhts TTC;
- Envoi de chauffeur ou prise en charge des frais de récupération du véhicule assuré « laissé en réparation » ou « retrouvé » ;
- Envois de pièce détachés.

Prestations offertes :

Check auto expresse



- En cas d'accident, en passant par l'un de nos 6 centres Check Auto Express, vous repartez avec votre chèque en 1h30 top chrono, L'opération se résume en trois étapes très rapides :

1. Expertise du véhicule
2. Analyse des circonstances du sinistre et établissement du bilan
3. Remise du chèque d'indemnisation en moins d'1h30 !

Indemnisation rapide



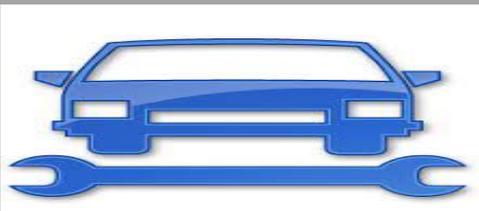
- Ce service exclusif et innovant consiste en l'expertise et évaluation des dommages automobile matériels grâce au traitement immédiat des photos prises au moment de l'établissement du constat amiable et la proposition rapide d'une offre d'indemnisation directement sans vous déplacer.

Garages Agréés : Aucune avance de frais



- En cas d'accident, si votre voiture est endommagée, les nombreux garages agréés Sanlam Maroc vous assurent des services de qualité et vous n'avez aucune avance de frais à faire.

Procédure Normale



- Vous pouvez déposer votre véhicule dans le garage de votre choix, Sanlam Maroc vous rembourse les frais de réparation.

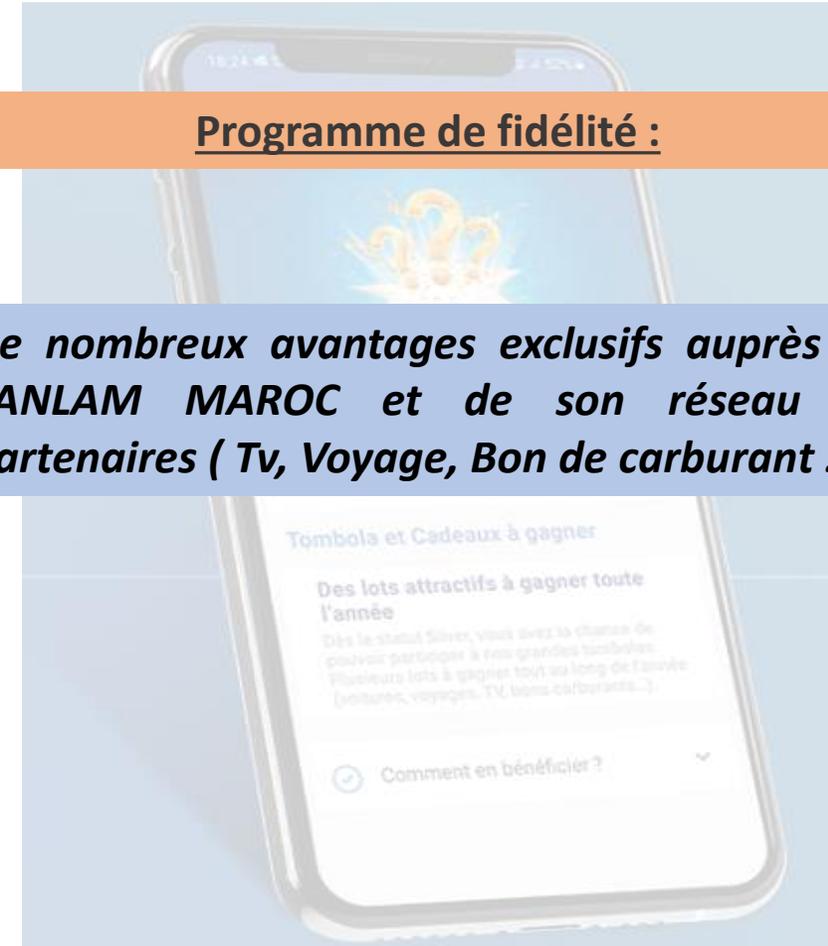
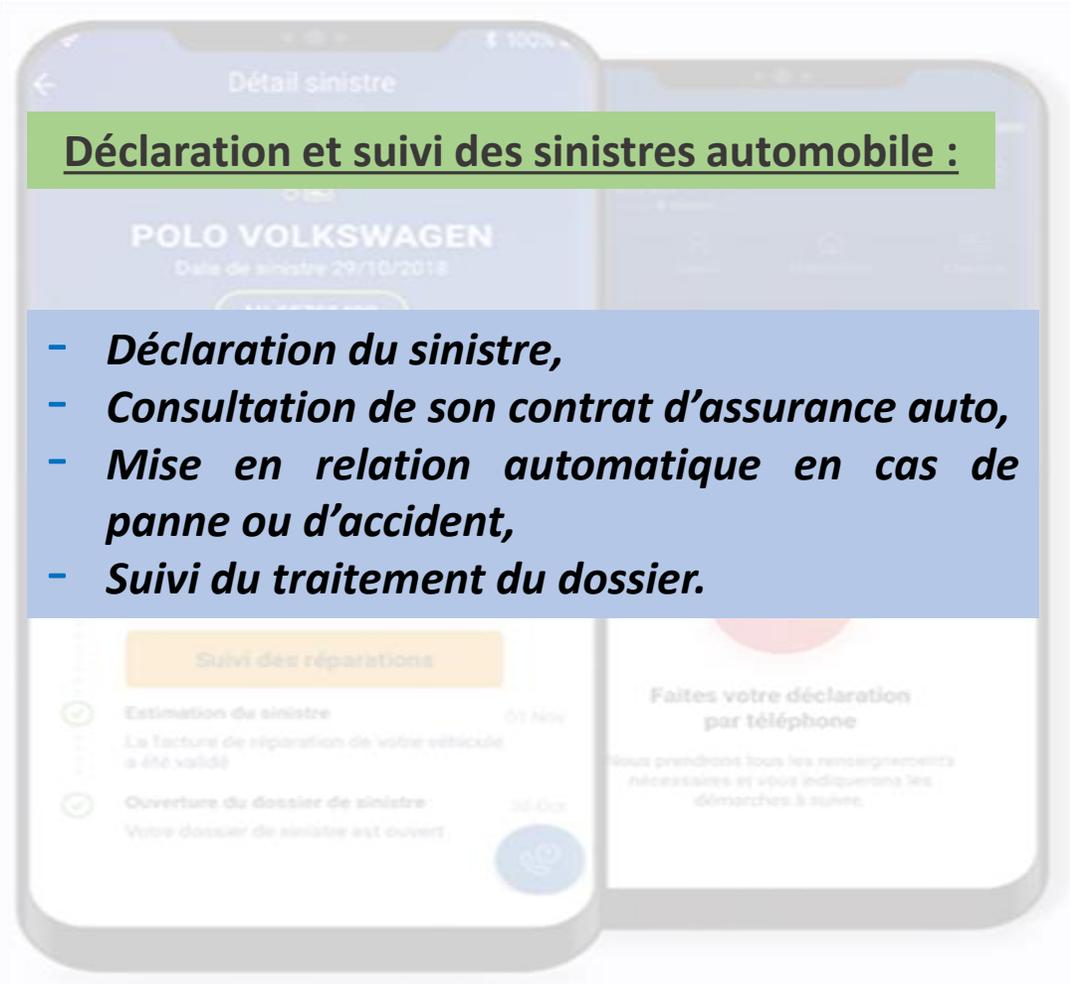
APPLICATION MOBILE:

Déclaration et suivi des sinistres automobile :

- *Déclaration du sinistre,*
- *Consultation de son contrat d'assurance auto,*
- *Mise en relation automatique en cas de panne ou d'accident,*
- *Suivi du traitement du dossier.*

Programme de fidélité :

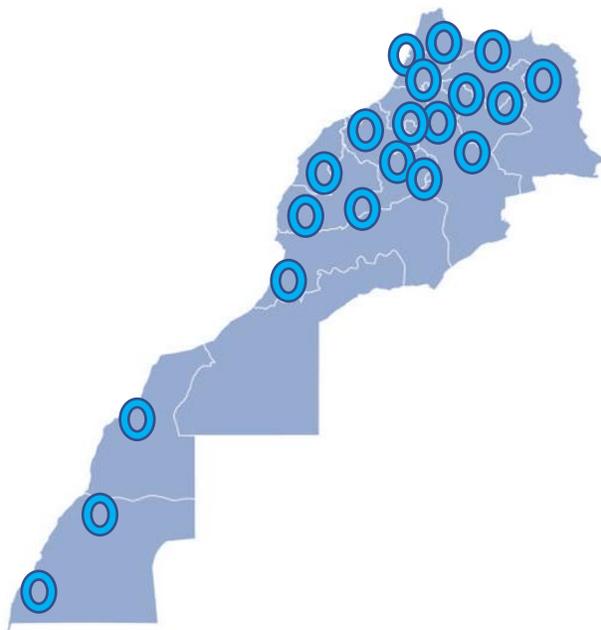
- *De nombreux avantages exclusifs auprès de SANLAM MAROC et de son réseau de partenaires (Tv, Voyage, Bon de carburant)*



SERVICE DE PROXIMITÉ:

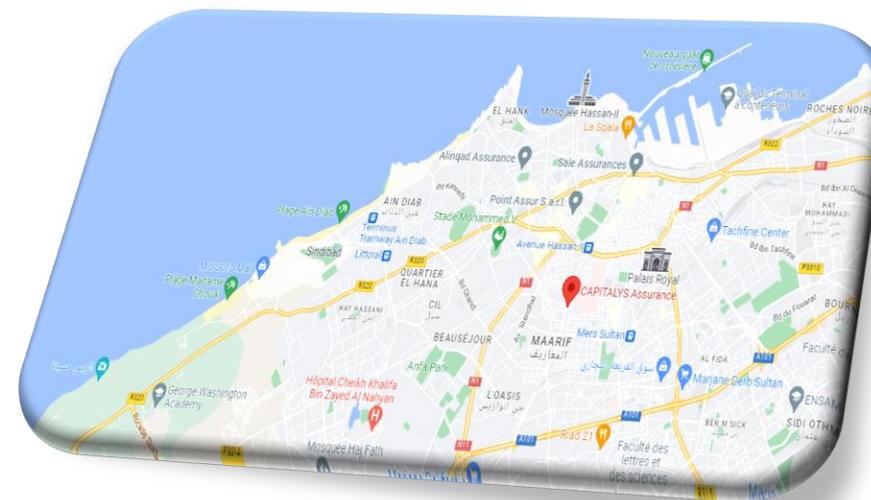


Pour toute souscription, hors Casablanca, Il faut s'adresser à SANLAM Maroc, à travers son réseau d'agents généraux :



490 Agents dans le royaume

Pour toute souscription, à Casablanca, Il faut s'adresser à CAPITALYS Assurance :



185, Bd Abdelmoumen Parc WALILI 3^{ème} étage n°10 et 12
☎ : 0522 262 716 / 0522 229 050



CAPITALYS
— Courtage en Assurance —